

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Accusé de réception en préfecture
021-262101066-202011
26-40caccas-DE
Date de télétransmission : 07/12/2020
Date de réception préfecture : 07/12/2020

Séance du 26 novembre 2020

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Membres présents : (11) Mme TENENBAUM, M. BERTHIER, Mme AKPINAR-ISTIQUAM, Mme CHOLLET, Mme GINDRE, Mme VIAN, M. FOUSSET, Mme LECOMTE, M. FOUILLOT, M. JASPART, M. AVENA.

Membres excusés représentés : (2) M. REBSAMEN (représenté par M. HOAREAU), M. MEZUI (représenté par Mme CHOLLET).

Membres excusés : (3) Mme HERVIEU, Mme JACQUEMARD, Mme VINDY.

Date de convocation : 20 novembre 2020.

Délibération n° : 40-2020

Objet : Marché de transports journaliers de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer de leur domicile au centre d'accueil de jour des Marronniers - Attribution des lots 1, 2 et 3

Le transport de personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer accueillies au centre de jour « les Marronniers » est actuellement assuré par deux prestataires LINCK et JUSSIEU SECOURS.

Le CCAS a relancé une nouvelle consultation par appels d'offres puisque que le marché arrive à échéance le 31 décembre 2020.

Ce marché, d'un montant global estimé à 655 200 euros HT pour quatre années, est réparti en deux lots géographiques (zone Est Dijon et communes Est de l'agglomération / zone Ouest Dijon et communes Ouest de l'agglomération) et un troisième lot dédié au transport des personnes à mobilité réduite. Il est conclu pour une durée d'un an, renouvelable tacitement trois fois maximum (date d'expiration maximale le 31/12/2024).

Le cahier des charges prévoit notamment que trois personnes au maximum doivent être transportées par trajet (du lundi au vendredi) dans un délai de 60 minutes entre le domicile et la structure en respectant les consignes individuelles de prise en charge transmises au prestataire par le centre d'accueil de jour des Marronniers.

Une solution de remplacement est demandée dans les 30 minutes en cas de défaillance d'un véhicule ou d'un chauffeur.

La commission d'appels d'offres du 05/11/2020 a retenu le candidat AUTOCARS LINCK pour réaliser les prestations de transports des lots 1 et 3 et JUSSIEU SECOURS DIJON en Groupe-ment solidaire avec Taxi Krumm pour le lot 2 .

Par conséquent, les membres du conseil d'administration :

- autorisent le Président ou son représentant légal à signer ces marchés et tous les actes à intervenir pour son exécution ;

- décident que le financement de ces prestations sera assuré sur des crédits ouverts au budget du Centre Communal d'Action Sociale.

Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

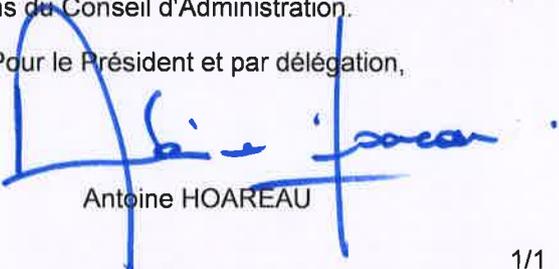
Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1

Receveur municipal : 1

Pour le Président et par délégation,


Antoine HOAREAU